

Par **Olivia Venet**, avocate,  
présidente de la Ligue des droits humains



Nous vivons des temps exceptionnels : une crise sanitaire et une situation d'urgence sans précédent dans notre pays. Des mesures exceptionnelles ont dû être prises pour préserver le droit à la vie, à la santé de toutes et tous, et en particulier des plus vulnérables d'entre nous – quelle que soit la raison de cette vulnérabilité : précarité, âge, privation de liberté ou autres. Des mesures extrêmement attentatoires à nos libertés et au fonctionnement normal de notre société.

Toutefois, l'urgence et la crise nous imposent aussi des devoirs et des responsabilités les uns envers les autres et, partant, certaines restrictions à nos droits et libertés. Parce que le but est légitime : protéger la vie, protéger les plus vulnérables et parce que les droits et les libertés ne peuvent s'envisager sans solidarité. Nous respectons les mesures d'urgence, parce que la vie en société implique des devoirs corrélatifs à nos droits. Ensemble, nous affrontons ce nouveau danger, ce nouveau défi.

Comme avocat·e-s, nous ne sommes pas épargné·e-s par la crise. Indépendant·e-s, nombre d'entre nous n'ont pas de filet de sécurité et sont donc touché·e-s par une inévitable réduction de revenus. Au quotidien, nous sommes face à nos clients, les justiciables. Nous sommes confronté·e-s à leurs difficultés, à leur précarité et aux défis qu'ils auront eux-mêmes à relever. C'est une période source d'anxiété, de questionnement. Nous sommes aussi en proie à nos propres difficultés : assumer nos frais, le paiement de nos collaborateurs et stagiaires, sans savoir de quoi demain sera fait, comment nous allons pouvoir aider nos clients ni comment ceux-ci seront en mesure de payer nos honoraires.

Pourtant, il faut continuer à travailler, à distance ou pas, avec nos familles, nos enfants, notre quotidien bouleversé. Avec des délais incertains, suspendus, des procédures obscures, des audiences qui disparaissent et d'autres qui apparaissent, des urgences qui apparaissent et

d'autres qui disparaissent, des confrères parfois tenaces et intransigeants et d'autres – la majorité – compréhensifs, mais surtout des confrères solidaires et formidables.

En tant que présidente de la Ligue des droits humains, je ne suis pas non plus épargnée. Les enjeux de droits humains sont cruciaux en temps de crise et nos institutions doivent continuer à nous protéger dans le respect, malgré la crise, de nos droits et libertés. Les défis sont multiples, majeurs et urgents. Les sources d'inquiétude patentes. Pouvoirs spéciaux, réorganisation de la justice, protection de la vie privée, santé des personnes précarisées ou privées de liberté. Parce que la crise sanitaire met nos démocraties à l'épreuve et teste nos institutions, mettant le respect de l'état de droit et de nos libertés sous tension : plus que jamais, nos droits et nos libertés doivent être revendiqués et protégés.

Les temps de crise sont des temps de défi mais aussi des temps dangereux, où nos cadres de référence sont tantôt bousculés tantôt déplacés. Face à cette tension, l'inquiétude est grande et une extrême vigilance est de mise pour que nos droits et nos libertés ne deviennent pas les victimes collatérales de l'après-crise.

Temps exceptionnels, mesures exceptionnelles : par la loi de pouvoirs spéciaux, les forces sont concentrées dans les mains de l'exécutif, du gouvernement, pour pouvoir réagir, vite et parce que c'est indispensable, parce qu'on ne peut pas faire autrement.

La séparation des pouvoirs sert à garantir qu'aucun des pouvoirs n'abuse de ses prérogatives. Cet équilibre est essentiel à l'état de droit : sans lui, il n'y a plus de démocratie. Cet équilibre doit être maintenu, même – et plus que jamais – en temps de crise. Après l'adoption de la loi de pouvoirs spéciaux, le gouver-



nement a adopté plusieurs arrêtés royaux sur l'organisation des cours et tribunaux. Si des réorganisations pratiques du fonctionnement de l'institution judiciaire étaient sans doute nécessaires pour adapter les audiences et les greffes aux mesures en cours, il est indispensable que la justice continue à fonctionner dans la crise, en tant que service public au citoyen mais, plus encore, en tant que pouvoir constitué. L'idée d'une prise de contrôle de l'exécutif sur le judiciaire, déjà dénoncée depuis de nombreuses années (non-respect des cadres et sous-financement caractérisé en particulier) est des plus inquiétantes en temps de crise.

Il faut le rappeler, il faut s'en souvenir et il ne faut pas l'oublier, ce mode de fonctionnement *a minima* de la justice (audiences réduites aux urgences, procédures écrites et délais suspendus) est un mode de fonctionnement extraordinaire qui devra disparaître le plus rapidement possible, même si c'est de manière progressive, et devra être intégralement levé dès que l'urgence sanitaire le permettra. Il n'est pas envisageable de renoncer à l'audience et à la plaidoirie, à cet instant où la justice se rend, en présence des parties et avec des débats contradictoires. L'enjeu est non seulement l'égalité des armes et le droit à un procès équitable mais, plus encore, l'état de droit et la démocratie.

Pour la Ligue des droits humains, pendant cette crise, chaque jour amène son lot de nouvelles urgences et de nouvelles sollicitations, toutes légitimes. La Ligue des droits humains est ainsi appelée quasi quotidiennement : c'est une très belle reconnaissance et nous sommes là, l'équipe et les bénévoles de la Ligue, en vigilance pour permettre à l'association de remplir son rôle de gardienne des droits et des libertés.

Parce que, plus encore en cette période troublée, il est crucial de préserver, voire de renforcer, la capacité de la société civile à exercer sa fonction de « chien de garde » de la démocratie et de contrôler, de surveiller, l'action du gouvernement, aux côtés d'autres contre-pou-

voirs, tels que la presse. Il faut le rappeler sans cesse : le respect des droits humains et des libertés fondamentales est – et reste également en temps de crise – non seulement le cadre obligatoire d'exercice des pouvoirs publics mais, plus encore, l'objectif des mesures adoptées en temps de crise : le droit à la vie, le droit à la santé et à la dignité pour toutes et tous.

Ce défi, nous continuerons à le relever, sans relâche, avant la crise, pendant la crise, après la crise. Nous le ferons en solidarité et en universalité, en transcendant les frontières, linguistiques ou autres. Nous continuerons à le relever en maintenant ce qui fait notre force : la rigueur de notre travail, la crédibilité de nos analyses et notre indépendance totale.

Parce que, chaque jour, les droits fondamentaux nous protègent. Ils sont essentiels pour garantir notre liberté, notre sécurité, notre bien-être et celui des générations futures.

Dans cette perspective, et pour renforcer nos capacités de défense des droits fondamentaux, nous allons créer à Bruxelles, à Molenbeek, avec la Liga voor Mensenrechten, une Maison des droits humains, afin d'ancrer symboliquement un lieu de revendication de l'exercice, en démocratie et dans le respect de l'état de droit, de nos libertés. Un lieu pour travailler ensemble, un lieu dédié aux droits humains, un lieu pour unir nos forces.

Pour réussir ce projet, pour faire vivre cette Maison, nous aurons besoin de toutes et tous : ensemble, construisons notre futur et protégeons nos droits et nos libertés. ■